

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**COMMUNE DE MOREAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-et-un, le cinq novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h20), CANTE Ghislain, TALMONT David (Arrivée à 20h25), LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (Arrivée à 20h25).

***Absents excusés:*** MM. LAMOUR Véronique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LORIC Franck (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), DENIS David (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE HOUZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), MOISDON Gabin.

***Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 29 octobre 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27    Présents : 21    Votants : 26***

**Délibération de principe : Reversement des excédents du budget annexe  
« Assainissement » au budget principal de la commune**  
(Délibération 2021\_11\_05\_11)

M. le Maire, Pascal ROSELIER rappelle le transfert de la compétence assainissement à la future communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le principe d'un reversement des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Assainissement » au budget principal de la commune avant son transfert à Centre Morbihan Communauté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :**

- **DONNE un avis favorable sur le principe d'un reversement des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Assainissement » au budget principal de la commune avant le transfert dudit budget annexe à Centre Morbihan Communauté,**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

